



<u>Hôtel de Ville</u> Aile A – 2ème étage Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1 5000 Namur

Cellule Procédures préalables : 081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme : du lundi au jeudi : 081/246.347 Fax : 081/246.590 Courriel : infonotaire@ville.namur.be Accueil général Hôtel de Ville : 081/246.246 Site internet :www.namur.be de WASSEIGE & PIERARD, Philippe & Nadège - Notaires associés Rue Devant Sauvenière , 12 5580 ROCHEFORT

Délivré à Namur, le 2 2 0CT. 2024

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 7/10/2024

V/réf.:

Référence dossier : Notaires/35335/2024 Votre correspondant e : V. Baudouin

Maître·s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 80€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître·s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale, Par délégation, L'agent e traitant e délégué e

V. Baudouin

St. SCAILQUIN

Par délégation,

Echeyine,

Pour le Bourgmestre,

Informations notariales

1) Bien situé à DAVE, Rue de la Vieille Eglise n°39, paraissant cadastré section B n°110P et appartenant à Mme MATERNE Liliane - Statut urbanistique du bien : maison - Date de construction : avant 1850 .

Le bien repris ci-dessus est situé:

- 1° dans un périmètre: "Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique"
- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.
- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.
- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h, Classe C+ de 0 à 15 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.
- Le bien est repris dans le GCU Biens Mosans (A.M 10/11/2011), Séquence 1.
- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Élevé.
- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)
- Le bien est repris Ensemble urbanistique. (Patrimoine)

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Protection patrimoniale accrue GCU Enseignes - Site touristique protégé